

## Conditions générales de vente

actualisé le 01/07/2024

### 1. Objet et champ d'application

- 1.1. Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles SCHUTZ Jaufrey - formateur indépendant consent au client professionnel une prestation de formation. L'inscription à une formation emporte acceptation sans réserve des conditions générales de vente, qui prévalent sur tout autre document du client. Tous autres documents de SCHUTZ Jaufrey - formateur indépendant (prospectus, catalogues...) n'ont qu'une valeur indicative.
- 1.2. SCHUTZ Jaufrey - formateur indépendant propose divers types de formations, réalisées dans les locaux du client, pour le compte d'un client et sur mesure le cas échéant («formation intra»).

### 2. Modalités d'inscription

- 2.1. La demande d'inscription à une formation est faite par le client par l'un des moyens suivants :
  - par courrier postal, à l'adresse : 14 Résidence LAS BORIAS 19700 LAGRAULIERE;
  - par téléphone, au 07-71-18-02-36;
  - par courrier électronique, à l'adresse : contact@previformation.com;
- 2.2. Formations intra  
Toute demande de formation intra fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière de SCHUTZ Jaufrey - formateur indépendant.  
L'acceptation formelle par le client de cette proposition commerciale doit parvenir à SCHUTZ Jaufrey - formateur indépendant au moins dix jours avant la date du début de la Formation.

### 3. Modalités de formation

- 3.1. SCHUTZ Jaufrey - formateur indépendant est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.
- 3.2. Les formations intra peuvent être assurées dans les locaux du client, avec les moyens logistiques qu'il fournit (un ordinateur, un vidéoprojecteur), ou dans des locaux adaptés loués par SCHUTZ Jaufrey.
- 3.3. Les participants à une formation réalisée dans des locaux loués par SCHUTZ Jaufrey - formateur indépendant sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'immeuble affiché dans lesdits locaux.
- 3.4. SCHUTZ Jaufrey - formateur indépendant ne saurait être responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation remise au client ; ladite documentation complétant la formation et n'engageant en aucun cas SCHUTZ Jaufrey sur son exhaustivité et sa mise à jour postérieurement à la formation.
- 3.5. SCHUTZ Jaufrey - formateur indépendant adresse au client tous les documents relatifs à la formation (devis avec intitulé et durée de la formation, convention de formation, programme de formation, feuille d'émargement, attestation de présence, attestation de formation, facture...), par courrier postal, par courrier électronique, ou remis en main propre.

### 4. Prix et modalités de paiement

- 4.1. Le prix et les modalités de paiement de chaque formation sont indiqués sur la proposition commerciale (devis) et sur la convention de formation adressées au client pour une formation intra. Tous les tarifs sont indiqués toutes taxes comprises (TVA non applicable art. 293B du CGI). Toute formation commencée est due en totalité.  
Frais de déplacements, frais d'hébergement et frais de restauration du formateur sont inclus dans le prix de la prestation, sauf mentions spéciales.

- 4.2. Les factures émises par SCHUTZ Jaufrey - formateur indépendant sont payables à réception par le client, sans escompte, par chèque ou virement bancaire.  
En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de cinquante euros.  
Par ailleurs, SCHUTZ Jaufrey - formateur indépendant se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande et de suspendre l'exécution de ses propres obligations, et ce jusqu'à apurement du compte, sans engager sa responsabilité et sans que le client ne puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un éventuel remboursement.  
Le délai de prescription pour le recouvrement de toute somme due à SCHUTZ Jaufrey - formateur indépendant court à compter de la date d'émission de la facture concernée.
- 4.3. En cas de prise en charge du paiement d'une formation par un organisme agréé (OPCO), il appartient au client :
- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande;
  - de transmettre l'accord de prise en charge au plus tard la veille de la formation;
  - de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO.
- Si l'OPCO ne confirmait pas la prise en charge financière de la formation ou que Claude Guégan n'ait pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO la veille de la Formation, le coût de la formation serait facturé dans sa totalité au client.  
Si l'OPCO ou le FAF ne prenait en charge que partiellement le coût de la Formation, le reliquat serait facturé au client.  
En cas de non-paiement par l'OPCO du prix de la formation, le client serait facturé et redevable de l'intégralité du coût de la Formation.

## **5. Annulation et report**

### **5.1. Remplacement d'un participant**

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sous réserve d'en informer SCHUTZ Jaufrey - formateur indépendant par écrit et de lui transmettre les noms et coordonnées du ou des remplaçants au plus tard la veille de la Formation.

### **5.2. Annulation du fait du client**

Le client dispose de la faculté d'annuler une inscription sans frais, sous réserve d'en informer SCHUTZ Jaufrey - formateur indépendant par écrit au plus tard huit jours avant la date du début de la Formation.  
Toute annulation reçue moins de huit jours et au moins cinq jours avant la date du début de la formation entraînera le paiement d'une indemnité égale à cinquante pourcents du montant de la formation.  
Toute annulation reçue moins de cinq jours avant la date du début de la formation entraînera le paiement du prix intégral de la formation à titre de dédit.  
Il est précisé que les montants ainsi facturés ne pourront pas s'imputer au titre de la formation professionnelle continue.

### **5.3. Report d'une Formation**

SCHUTZ Jaufrey - formateur indépendant se réserve le droit de reporter une formation, sous réserve d'en informer préalablement le client et de proposer une nouvelle date pour la formation.

### **5.4. Suppression d'une Formation**

SCHUTZ Jaufrey - formateur indépendant se réserve le droit de supprimer une formation, sans proposer de nouvelle date, jusqu'à dix jours avant la date du début de la formation. Dans cette hypothèse, la formation concernée ne sera pas facturée au client et SCHUTZ Jaufrey procèdera au remboursement de toute somme d'ores et déjà perçue à ce titre, à l'exclusion de tout autre coût.

## **6. Propriété intellectuelle**

- 6.1. Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux supports de cours et autres ressources pédagogiques mis à disposition du client dans le cadre des formations sont la propriété exclusive de SCHUTZ Jaufrey - formateur indépendant.
- 6.2. Le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des tiers non participants aux

formations, les supports de cours et autres ressources pédagogiques, mis à disposition du client dans le cadre de l'exécution des formations, sans l'accord écrit et préalable de SCHUTZ Jaufrey - formateur indépendant.

- 6.3. Le client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement concurrence à SCHUTZ Jaufrey - formateur indépendant, en cédant ou en communiquant lesdits documents.

## **7. Données personnelles**

- 7.1. Toute commande de formation fait l'objet d'un enregistrement informatique accessible par le client sur simple demande, à l'adresse mentionnée à l'article 2.1.
- 7.2. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles traitées les concernant.  
Si le client souhaitait exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, SCHUTZ Jaufrey - formateur indépendant les lui communiquerait sur simple demande écrite, à l'adresse mentionnée à l'article 2.1.  
Toute demande adressée à Claude Guégan - formateur indépendant à ce titre doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité valide et signé, et préciser l'adresse à laquelle SCHUTZ Jaufrey - formateur indépendant doit répondre. La réponse sera adressée au client dans un délai de deux mois suivant la réception de la demande.

## **8. Responsabilité**

- 8.1. SCHUTZ Jaufrey - formateur indépendant s'engage à apporter toute sa diligence à l'exécution des formations.
- 8.2. SCHUTZ Jaufrey - formateur indépendant ne saurait être responsable des dommages indirects, tels que notamment la perte d'exploitation ou le manque à gagner, subis par le client au cours ou à l'occasion de l'exécution des formations.
- 8.3. En tout état de cause, pour tout autre dommage, et en cas de mise en cause de la responsabilité de SCHUTZ Jaufrey, l'indemnité éventuellement à sa charge sera expressément limitée au prix effectivement acquitté par le client au titre de la formation.

## **9. Dispositions générales**

- 9.1. Les conditions générales de vente sont accessibles sur le site internet de SCHUTZ Jaufrey (Previformation.com). Elles peuvent être modifiées à tout moment, avec application immédiate ; seule la dernière version mise en ligne étant applicable.
- 9.2. Si l'une quelconque des clauses des conditions générales de vente était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait la nullité ni des conditions générales de vente ni de la formation concernée.
- 9.3. Le fait que SCHUTZ Jaufrey - formateur indépendant ne se prévale pas des conditions générales de vente, à un moment donné, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.
- 9.4. SCHUTZ Jaufrey - formateur indépendant peut utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire, et ce sans autorisation préalable du client.
- 9.5. SCHUTZ Jaufrey - formateur indépendant et le client exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante sans que, notamment, cela puisse être interprété comme créant entre eux un lien de subordination ou une société de fait.
- 9.6. Toute réclamation du client doit être formulée à SCHUTZ Jaufrey - formateur indépendant par écrit, à l'adresse mentionnée à l'article 2.1.

## **SCHUTZ Jaufrey - formateur indépendant**

**Numéro de Siret :** 89921934900011

**14 Résidence LAS BORIAS 19700 LAGRAULIERE**

**Tél. 07-71-18-02-36**